

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2019

Locaux communautaires – Salle la Boussole 2, rue du Docteur Ange Guépin - PORNIC

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt-deux mars deux mille dix-neuf.

Présents : Mme Annick AIDING, M. Michel BAHUAUD, M. Edgard BARBE, Mme Martine BERNIER, Mme Odile BLONDEAU, M. Jean-Michel BRARD, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Christine CHABOT, M. Daniel CHARPENTIER, Mme Anne CROM, Mme Monique DIONNET, M. Thierry DUPOUE, Mme Edwige DU RUSQUEC, M. Jean-Gérard FAVREAU, M. Fabrice FERLAY, M. Paul-Eric FILY, Mme Karine FOUQUET, Mme Irène GEOFFROY, M. Patrick GILLET, M. Karl GRANDJOUAN, M. Jean-Pierre GUIHEUX, M. Hubert GUILBAUD, M. Alain GUILLON, Mme Marie-Bernadette HAMET, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Joseph LAIGRE, M. Georges LECLEVE, Mme Isabelle LERAY, M. Jean-Pierre LUCAS, M. Pierre MARTIN, M. Laurent MASSON, M. Bernard MORILLEAU, M. Luc NORMAND, M. Bernard PINEAU, Mme Nadège PLACE, M. Pascal RABEVOLO, Mme Françoise RELANDEAU, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Christiane VAN GOETHEM, M. Jean-Louis VERISSON.

Excusés : Mme Vanessa ANDRIET, Mme Marie-Laure BAYLE, Mme Laurence BRETON, Mme Brigitte DIERICX, Mme Marie-Claude DURAND, M. Gaëtan LEAUTE, M. Jean-Paul ROULLIT.

Absents : M. Jacky LAMBERT, M. Charles SIBIRIL.

Pouvoirs : Mme Marie-Laure BAYLE à Mme Martine BERNIER, Mme Laurence BRETON à M. Jean-Louis VERISSON, Mme Brigitte DIERICX à Mme Claire HUGUES, Mme Marie-Claude DURAND à M. Pierre MARTIN, M. Gaëtan LEAUTE à M. Karl GRANDJOUAN, M. Jean-Paul ROULLIT à Mme Françoise RELANDEAU.

Secrétaire de séance : Mme Karine FOUQUET.

Conseillers en exercice : 51 - en service : 42 - Pouvoirs : 6 - Votants : 48

A – AFFAIRES GENERALES

1. Installation des nouveaux conseillers communautaires

Suite aux élections partielles intégrales organisées à VUE le 10 mars 2019, les deux nouveaux conseillers communautaires élus au suffrage universel direct par fléchage, ont été installés :

- M. Pascal RABEVOLO
- Mme Nadège PLACÉ

2. Détermination du nombre de vice-présidents et du rang du nouveau vice-président

a) Détermination du nombre de vice-présidents

Monsieur le Président explique que suite au renouvellement du conseil municipal de VUE, le poste de 5^{ème} vice-président occupé par un élu de VUE est vacant.

Conformément au CGCT et au regard des compétences exercées par la Communauté d'agglomération, des éléments juridiques et organisationnels, l'assemblée communautaire a décidé par délibération du 5 janvier 2017 de fixer à **14** le nombre de vice-présidents de la Communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz ».

Conformément aux statuts de la communauté d'agglomération, il est proposé :

- de conserver le nombre de vice-présidents à 14

Adopté à l'unanimité

b) Détermination du rang du nouveau vice-président

Le conseil peut décider :

- que le nouveau vice-président occupera dans le même ordre du tableau le même rang que l' élu dont le poste est devenu vacant
- qu'il prendra rang après tous les autres, celui-ci sera automatiquement le 14ème, tous les autres étant relevés d'un cran.

Il est proposé :

- que le nouveau vice-président occupe le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste vacant, soit le 5^{ème} vice-président.

Adopté à l'unanimité

3. Election d'un nouveau Vice-Président

M. Le Président invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du 5^{ème} Vice-Président qui représentera la commune de Vue au sein du Bureau.

Premier tour de scrutin

Appel de candidatures

Est candidat :

- M. Pascal RABEVOLO

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants : 48

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48

Nombre de bulletins nuls : 2

Nombre de bulletins blancs : 9

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 37

Majorité absolue : 19

M. Pascal RABEVOLO a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

4. Modification dans les commissions communautaires thématiques

Suite au renouvellement du conseil municipal de VUE, ainsi qu'à la démission de Mme DANNEVALD élue de Pornic, les élus suivants ont été désignés par leur conseil municipal pour siéger dans les commissions communautaires thématiques :

- Commission FINANCES – STATUTS – TRANSFERTS DE COMPETENCES : M. Patrick MUSSAT
- Commission MUTUALISATIONS – RESSOURCES HUMAINES : Mme Ginette MORICE
- Commission DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / EMPLOI – TOURISME : M. Hugues PHILOUZE
- Commission AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : M. Jean-Yves LIVET
- Commission TRANSPORTS – MOBILITES : Mme Aurélie MERLET-LOPEZ
- Commission ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE : M. René BERTIN
- Commission EAU – ASSAINISSEMENT – GEMAPI : M. Jean-Pierre MAZZOBEL

- **Commission SERVICES A LA FAMILLE ET SOLIDARITES** : Mme Nadège PLACÉ (Vue), M. Patrice MORETTE-BOURNAY remplace Mme Catherine DANNEVALD (Pornic)
- **Commission CULTURE – SPORT** : M. Franck SULPICE

Il est proposé :

- **d'approuver la désignation des nouveaux membres des commissions thématiques par les conseils municipaux de Vue et Pornic et mettre à jour le tableau correspondant.**

Adopté à l'unanimité

5. Adhésion de Villeneuve en Retz

La commune de Villeneuve en Retz a décidé de solliciter son adhésion à la communauté d'agglomération « Pornic agglo Pays de Retz » sur la base d'une réflexion nourrie par une **histoire partagée entre nos deux territoires**, par des **habitudes de travail en commun** depuis de nombreuses années et en raison de l'appartenance de la commune de Villeneuve en Retz à **l'aire d'influence de la nouvelle communauté d'agglomération** « Pornic agglo Pays de Retz ».

La commune de Villeneuve en Retz se retrouve aujourd'hui dans les enjeux de territoire de la communauté d'agglomération. Nos deux territoires partagent en effet de nombreux points communs :

- **Des problématiques environnementales autour du Marais Breton et du port du Collet** (risque d'inondations et de submersions marines, lutte contre les espèces invasives, etc.)
- **Des enjeux économiques et touristiques autour de l'axe Bretagne-Vendée et de la Baie de Bourgneuf**
- **Des besoins communs en termes d'infrastructures routières et ferroviaires** : modernisation de la ligne ferroviaire Nantes-Pornic-Villeneuve, passage en 2x2 voies de la route bleue sur l'axe Nantes-Pornic, etc.

En septembre 2018, la préfecture a réalisé une **étude d'impact financière et fiscale** afin de vérifier que ce rattachement ne mettait pas en péril l'équilibre économique de la communauté de communes Sud Retz Atlantique. Cette étude n'ayant pas mis en évidence d'impacts majeurs pour la communauté de communes, la préfecture a émis un avis favorable au lancement de cette procédure de rattachement.

Par **délibération du 16 octobre 2018**, et en vertu de l'article L5214-26 du CGCT, la commune de Villeneuve en Retz a donc officiellement sollicité son adhésion à la communauté d'agglomération « Pornic agglo Pays de Retz » avec effet au 1^{er} janvier 2020.

Suite à cette demande, le conseil communautaire, par délibération en date du **29 novembre 2018**, a émis un **avis favorable à l'unanimité** au principe du rattachement de la commune de Villeneuve en Retz à l'agglomération au 1^{er} janvier 2020.

La commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) de Loire-Atlantique, réunie en sa formation restreinte, le 18 mars dernier, a émis un avis favorable au retrait de la commune de Villeneuve-en-Retz de la communauté de communes Sud Retz Atlantique au 31 décembre 2019. En formation plénière, le même jour, la CDCI a également émis un avis favorable à l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz avec le rattachement de la commune de Villeneuve-en-Retz.

Par arrêté préfectoral en date du 22 mars 2019, le Préfet a autorisé le retrait de la commune de Villeneuve en Retz de la communauté de communes Sud Retz Atlantique au 31 décembre 2019.

A ce stade de la procédure, le conseil de la communauté d'agglomération doit délibérer pour approuver l'adhésion de Villeneuve-en-Retz à la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz à compter du 1er janvier 2020.

Les conseils municipaux des 14 communes membres devront aussi se prononcer sur l'adhésion de Villeneuve-en-Retz à la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2020 et sur la composition du nouveau conseil communautaire à compter du 1er janvier 2020.

Le conseil municipal de Villeneuve-en-Retz, quant à lui, devra délibérer sur la composition du nouveau conseil communautaire à compter du 1er janvier 2020, dès parution de l'arrêté préfectoral de rattachement.

Il est proposé :

- d'approuver l'adhésion de Villeneuve-en-Retz à la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz à compter du 1er janvier 2020 ;
- de charger le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux

Adopté à l'unanimité

6. Détermination de la composition de la nouvelle Assemblée Communautaire en 2020

- Composition de l'assemblée pendant la période transitoire du 1^{er} janvier 2020 à la date de la réinstallation du conseil communautaire suite au renouvellement des mandats municipaux du printemps 2020

Afin d'intégrer la commune de Villeneuve en Retz, il est proposé, pour cette période transitoire, de modifier le moins possible la composition du conseil communautaire, aussi, il est proposé de rester sur une composition basée sur l'accord local qui évolue à 52 sièges au lieu de 51 actuellement.

L'organe délibérant sera composé de 52 sièges répartis selon le tableau ci-dessous sur la période du 1er janvier 2020 à la date de la réinstallation du conseil communautaire suite au renouvellement des mandats municipaux du printemps 2020:

	Population en vigueur au 1/01/2019	Nombre de sièges	Variation du nombre de sièges par rapport à aujourd'hui
PORNIC	14 703	13	
CHAUMES-EN-RETZ	6 691	5	
SAINTE-PAZANNE	6 659	5	
VILLENEUVE-EN-RETZ	4 931	5	
SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF	4 813	4	
PLAINE-SUR-MER	4 164	4	
BERNERIE-EN-RETZ	2 944	2	-1
ROUANS	2 913	2	-1
PORT-SAINT-PERE	2 910	2	-1
CHAUVE	2 814	2	-1
SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS	2 265	2	
VUE	1 648	2	
MOUTIERS-EN-RETZ	1 576	2	
PREFAILLES	1 223	1	
CHEIX-EN-RETZ	1 047	1	
TOTAL	61 301	52	

Il est proposé :

- la composition du Conseil communautaire pour la période transitoire du 1er janvier 2020 à la date de la réinstallation du conseil communautaire suite au renouvellement des mandats municipaux du printemps 2020 dans le cadre d'un accord local à 52 sièges et conformément au tableau présenté ci-dessus
- de demander aux communes de délibérer sur la proposition ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

- Composition de l'assemblée à compter du renouvellement des mandats municipaux du printemps 2020

A compter du renouvellement de mandat en 2020, le Conseil communautaire sera constitué en application du droit commun, conformément à l'article L5211-6-1 du CGCT.

	Population en vigueur au 1/01/2019	Nombre de sièges
PORNIC	14 703	11
CHAUMES-EN-RETZ	6 691	5
SAINTE-PAZANNE	6 659	4
VILLENEUVE-EN-RETZ	4 931	3
SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF	4 813	3
PLAINE-SUR-MER	4 164	3
BERNERIE-EN-RETZ	2 944	2
ROUANS	2 913	2
PORT-SAINT-PERE	2 910	2
CHAUVE	2 814	2
SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS	2 265	1
VUE	1 648	1
MOUTIERS-EN-RETZ	1 576	1
PREFAILLES	1 223	1
CHEIX-EN-RETZ	1 047	1
TOTAL	61 301	42

Il est précisé que, conformément à l'article L.5211-6 du CGCT, un suppléant est prévu uniquement pour les communes qui n'ont qu'un seul conseiller communautaire.

Il est proposé :

- la composition du Conseil communautaire, à compter du renouvellement des mandats municipaux en 2020, selon la règle du droit commun, et conformément au tableau présenté ci-dessus comprenant 42 sièges
- de demander aux communes de délibérer sur la proposition ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

B – FINANCES – STATUTS – TRANSFERTS DE COMPETENCE

1. Examen et approbation des comptes de gestion année 2018

Le compte de gestion fait apparaître les résultats de clôture effectivement arrêtés à :

	Résultat de clôture FONCTIONNEMENT	Résultat de clôture INVESTISSEMENT
Budget Principal	3446371.24	-407158.12
Budget annexe TEOM	2901679.00	1281665.29
Budget annexe REOM	315974.06	-570726.06
Budget annexe TRANSPORT SCOLAIRES	-70783.23	
Budget annexe PHOTOVOLTAIQUE	1231.43	8369.19
Budget annexe ASSAINISSEMENT DSP	1901871.32	32520.03
Budget annexe ASSAINISSEMENT Pont Béranger	-987.65	2646.00
Budget annexe S.P.A.N.C.	12178.85	
Budget annexe GEMAPI	808505.57	196515.08
Budget annexe ACTION ÉCONOMIQUE	2429.99	1973164.20
Budget annexe P.A.P.B	1.65	419423.26
Budget annexe Z.A.I.C.	581995.15	-6235.71
Budget annexe ZAE LA PRINCETIERE	0.6	-40666.99
Budget annexe ZAE MUSSE GATEBURIERE	-0.29	5355.28
Budget annexe ZAE BEL AIR	0.12	19100.20

Il est proposé de prendre acte :

- de l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- de l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

et déclarer que :

- les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

2. Examen et approbation des comptes administratifs année 2018

Les comptes administratifs 2018 se présentent comme suit :

		Budget principal	TEOM	REOM	TRANSPORT SCOLAIRES	Photovoltaïque
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	25 143 704,23	8 058 668,16	2 027 275,65	2 795 483,35	60 266,34
	RECETTES	28 590 075,47	10 960 347,16	2 343 249,71	2 724 700,12	61 497,77
	SOLDE EXERCICE	3 446 371,24	2 901 679,00	315 974,06	-70 783,23	1 231,43
	RESULTAT REPORTE	632 000,00	300 000,00	-109 244,49	457 937,81	11 435,82
	RESULTAT DE CLOTURE	4 078 371,24	3 201 679,00	206 729,57	387 154,58	12 667,25
INVESTISSEMENT	DEPENSES	5 422 431,04	2 057 808,15	701 580,22	Pas de section investissement	32 638,81
	RECETTES	5 015 272,92	3 339 473,44	130 854,16		41 008,00
	SOLDE EXERCICE	-407 158,12	1 281 665,29	-570 726,06		8 369,19
	RESULTAT REPORTE	2 166 117,84	1 303 344,42	14 008,74		88 859,33
	RESULTAT DE CLOTURE	1 758 959,72	2 585 009,71	-556 717,32		97 228,52
RESULTAT EXERCICE		5 837 330,96	5 786 688,71	- 349 987,75	387 154,58	109 895,77
INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER DEPENSES	-1 428 661,27	-1 727 957,93	-77 962,23	Pas de section investissement	-
	RESTES A REALISER RECETTES	549 084,00				-
	SOLDE RESTES A REALISER	-879 577,27	-1 727 957,93	-77 962,23		-
RESULTAT		4 957 753,69	4 058 730,78	-427 949,98	387 154,58	109 895,77

		ASSAINISSEMENT DSP	ASSAINISSEMENT	S.P.A.N.C.	GEMAPI
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	6 956 095,50	12 456,56	150 546,14	438 321,23
	RECETTES	8 857 966,82	11 468,91	162 724,99	1 246 826,80
	SOLDE EXERCICE	1 901 871,32	-987,65	12 178,85	808 505,57
	RESULTAT REPORTE	-	16 666,85	15 303,81	-

	RESULTAT DE CLOTURE	1 901 871,32	15 679,20	27 482,66	808 505,57
INVESTISSEMENT	DEPENSES	7 622 402,16	1 010,00	Pas de section investissement	1 214 292,36
	RECETTES	7 654 922,19	3 656,00		1 410 807,44
	SOLDE EXERCICE	32 520,03	2 646,00		196 515,08
	RESULTAT REPORTE	1 477 481,12	72 098,86		-1 897 123,95
	RESULTAT DE CLOTURE	1 510 001,15	74 744,86		-1 700 608,87
RESULTAT EXERCICE		3 411 872,47	90 424,06	27 482,66	- 892 103,30
INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER DEPENSES	-3 990 000,00	Pas de RAR	Pas de section investissement	- 101 763,77
	RESTES A REALISER RECETTES	2 279 500,00			776 800,00
	SOLDE RESTES A REALISER	-1 710 500,00			675 036,23
RESULTAT		1 701 372,47	90 424,06	27 482,66	- 217 067,07

	ACTION ECONOMIQUE	PAPB	ZAIC	ZAE LA PRINCETIERE	ZAE MUSSE GATEBURIERE	ZAE BEL AIR	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	386 173,31	1 747 132,47	1 240 332,98	156 327,40	143 694,01	200 337,88
	RECETTES	388 603,30	1 747 134,12	1 822 328,13	156 328,00	143 693,72	200 338,00
	SOLDE EXERCICE	2 429,99	1,65	581 995,15	0,60	-0,29	0,12
	RESULTAT REPORTE	187 022,90	56 445,69	-	37 299,00	141 841,00	233 255,00
	RESULTAT DE CLOTURE	189 452,89	56 447,34	581 995,15	37 299,60	141 840,71	233 255,12
INVESTISSEMENT	DEPENSES	416 144,65	1 307 550,80	1 233 860,89	143 186,98	136 485,72	178 501,45
	RECETTES	2 389 308,85	1 726 974,06	1 227 625,18	102 519,99	141 841,00	197 601,65
	SOLDE EXERCICE	1 973 164,20	419 423,26	-6 235,71	-40 666,99	5 355,28	19 100,20
	RESULTAT REPORTE	280 950,74	-1 038 287,17	-914 564,58	-102 519,99	-141 841,00	-197 601,65
	RESULTAT DE CLOTURE	2 254 114,94	-618 863,91	-920 800,29	-143 186,98	-136 485,72	-178 501,45
RESULTAT EXERCICE		2 443 567,83	-562 416,57	-338 805,14	-105 887,38	5 354,99	54 753,67

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président est invité à quitter la salle pour le vote des comptes administratifs.

Il est proposé :

- de voter les 15 comptes administratifs 2018

Adopté à l'unanimité

3. Affectation des résultats

Budget Général : 4 078 371.24 €

Affectation partielle de l'excédent en section d'investissement 1 300 000 € correspondant à l'estimation des besoins de financement des investissements qui seront achevés dans l'année 2019

- Les 2 778 371, 24 € restant viendront équilibrer la section d'investissement par le biais du virement entre sections (023F / 021I) en vue de couvrir les investissements qui seront engagés en 2019

Budget Ordures ménagères TEOM : 3 201 679 €

Reprise totale du résultat en section fonctionnement du budget 2019 à hauteur de 3 201 679 €

Budget Ordures ménagères REOM : 206 729.57 €

Affectation de l'excédent en section d'investissement du budget 2019 afin de couvrir le déficit

Budget Transports Scolaires : 387 154.58 €

Reprise du résultat en section d'exploitation sur le budget 2019.

Budget Photovoltaïque : 12 667.25 €

Reprise du résultat en section d'exploitation sur le budget 2019.

Budget Assainissement DSP : 1 901 871.32 €

Affectation de l'excédent en totalité en section d'investissement sur le budget 2019.

Budget Assainissement Pont Béranger : 15 679.20 €

Reprise du résultat en section d'exploitation sur le budget 2019.

Budget SPANC : 27 482.66 €

Reprise du résultat en section d'exploitation sur le budget 2019.

Budget GEMAPI : 808 505.57 €

Affectation de l'excédent en totalité en section d'investissement sur le budget 2019.

Budget Action Economique : 189 452.89 €

Reprise du résultat en section fonctionnement sur le budget 2019.

Budget P.A.P.B. : 56 447.34 €

Reprise du résultat en section de fonctionnement sur le budget 2019.

4 budgets ZAE :

Reprise du résultat dans leur section de fonctionnement respective sur le budget 2019.

Il est proposé :

- d'affecter les résultats comme présentés ci-dessus

Adopté à l'unanimité

4. Examen et vote du Budget Primitif 2019 - reprenant les résultats de l'exercice 2018

a) Budget principal

- Section de fonctionnement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 31 642 327,64 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2019
002 - Résultat de fonctionnement	2 778 371,24 €
013 - Atténuation de charges : remboursement frais de personnel	110 000,00 €
70 - Produits des services	892 390,00 €
73 - Impôts et taxes	20 837 411,00 €
74 - Dotations et participations	6 081 292,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	876 500,00 €
77 - Produits exceptionnels	50 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	16 363,40 €
Total	31 642 327,64 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2019
011 - Charges générales	4 584 122,00 €
012 - Charges de personnel	5 050 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	4 465 528,00 €
66 - Charges financières	384 960,00 €
67 - Charges exceptionnelles	507 000,00 €
014 - Atténuation de produits	11 753 823,00 €
022 - Dépenses imprévues	228 944,64 €
023 - Virement à la section d'investissements	4 029 400,00 €
042 - Dotation aux amortissements	638 550,00 €
Total	31 642 327,64 €

- Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 9 165 942,72 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2019
001 - Solde d'exécution reporté	1 758 959,72 €
10 - FCTVA	300 000,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement	1 300 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	574 949,00 €
16 - Emprunts et dettes	5 500,00 €
27 - Autres immobilisations financières	9 500,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	4 029 400 €
040- Amortissements des immobilisations	638 550,00
041 - Opérations patrimoniales	0 €
Total	8 616 858,72 €
restes à réaliser	549 084,00 €
Total	9 165 942,72 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2019
16 - Remboursements d'emprunts	855 572,58 €
20 - Immobilisation incorporelles	569 101,00 €
204 - Subventions d'équipement	1 103 900,00 €
21- Immobilisations Corporelles (terrain, mobilier, ordinateurs...)	1 044 003,55 €
23 - Immobilisations en cours	3 620 025,00 €
27 - Autres immobilisations financières	237 500,00 €
020 - dépenses imprévues	290 815,92 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	16 363,40 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €
Total	7 737 281,45 €
restes à réaliser	1 428 661,27 €
Total	9 165 942,72 €

Il est proposé :

- de voter le Budget principal 2019 par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté à l'unanimité

b) Budget annexe Ordures Ménagères (TEOM)

- Section de fonctionnement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 14 214 182,89 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2019
002 - Résultat de fonctionnement reporté	3 201 679,00 €
013 - Atténuation de charges : remboursement frais de personnel	6 000,00 €
70 - Produits des services	1 929 000,00 €
73 - Impôts et taxes	8 043 000,00 €
74 - Dotations et participations	1 015 500,00 €
77 - Produits exceptionnels	3 500,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	15 503,89 €
Total	14 214 182,89 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2019
011 - Charges générales (sans le 611)	1 065 225,00 €
611 - Contrats de prestations de services	6 057 000,00 €
012 - Charges de personnel	448 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	492 500,00 €
66 - Charges financières	475 017,32 €
67 - Charges exceptionnelles	40 000,00 €
68 - Dotations aux provisions	300 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	173 248,14 €

023 - Virement à la section d'investissements	3 201 679,00 €
042 - Dotation aux amortissements	1 961 513,43 €
Total	14 214 182,89 €

- Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 9 432 321.14 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2019
001 - Solde d'exécution reporté	2 585 009,71 €
10 - FCTVA	500 000,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement	0,00 €
13 - Subventions d'investissement	1 156 119,00 €
16 - Emprunts et dettes	28 000,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 201 679,00 €
040 - Amortissements des immobilisations	1 961 513,43 €
Total	9 432 321,14 €
restes à réaliser	0,00 €
Total	9 432 321,14 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2019
<i>001 - solde d'exécution reporté</i>	
16 - Remboursements d'emprunts	1 240 285,96 €
21 - Immobilisations Corporelles (terrain, mobilier, ordinateurs...)	874 000,00 €
23 - Immobilisation en cours	5 374 573,36 €
020 - dépenses imprévues	200 000,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	15 503,89 €
Total	7 704 363,21 €
restes à réaliser	1 727 957,93 €
Total	9 432 321,14 €

Il est proposé :

- de voter le Budget annexe « ordures ménagères - TEOM » 2019 par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté à l'unanimité

- c) Budget annexe Ordures Ménagères REOM

- Section d'exploitation – équilibrée en recettes et en dépenses à : 2 263 838,09 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2019
70 - Vente de produits fabriqués, prestations de services	1 915 000,00 €
74 - Subventions d'exploitation	330 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	1 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	17 838,09 €
Total	2 263 838,09 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2019
002 - résultat reporté	0 €
011 - Charges générales	1 526 150,00 €
012 - Charges de personnel	125 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	220 000,00 €
66 - Charges financières	517,39 €
67 - Charges exceptionnelles	269 600,00 €
022 – Dépenses imprévues	6 598,52 €
023 – Virement à la section investissement	68 240,00 €
042 - Dotation aux amortissements	47 732,18 €
Total	2 263 838,09 €

- Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 2 384 083,23 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2019
10 - FCTVA	278 000,00 €
1068 – Affectation du résultat	206 729,57 €
13 - Subventions d'investissement	1 238 000,00 €
16 - Emprunts et dettes	545 381,48 €
021 – Virement de la section d'exploitation	68 240,00 €
040- Amortissements des immobilisations	47 732,18 €
Total	2 384 083,23 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2019
001 - Solde d'exécution reporté	556 717,32 €
16 - Remboursements d'emprunts	19 565,59 €
21 - Immobilisations corporelles	154 000,00 €
23 - Immobilisation en cours	1 558 000,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	17 838,09 €
Total	2 306 121,00 €
Reste à réaliser	77 962,23 €
Total	2 384 083,23 €

Il est proposé :

- de voter le Budget annexe « ordures ménagères - REOM » 2019 par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté à l'unanimité

d) Budget Transports

- Section d'exploitation – équilibrée en recettes et en dépenses à : 2 985 854,58 €

Recettes d'exploitation

Chapitre	Prévisionnel 2019
002 - Résultat de fonctionnement reporté	387 154,58 €
013 - Autres remboursements	0 €

70 - Vente de produits fabriqués, prestations de services	650 000,00 €
74 - Subventions d'exploitation	1 948 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	700,00 €
Total	2 985 854,58 €

Dépenses d'exploitation

Chapitre	Prévisionnel 2019
011 - Charges générales	2 607 404,58 €
012 - Charges de personnel	220 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 450,00 €
66 - Charges financières	5 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €
022 - Dépenses imprévues	150 000,00 €
Total	2 985 854,58 €

Il est proposé :

- de voter le Budget annexe « transports » 2019 par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté à l'unanimité

e) Budget annexe Photovoltaïque

- Section d'exploitation – équilibrée en recettes et en dépenses à : 75 667,25 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2019
002 - Résultat de fonctionnement reporté	12 667,25 €
70 -Ventes de produits fabriqués, prestation de services	63 000,00 €
Total	75 667,25 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2019
011 - Charges générales	19 427,82 €
012 - Charges de personnel	4 000,00 €
66 - Charges financières	11 231,43 €
042 - Dotation aux amortissements	41 008,00 €
Total	75 667,25 €

- Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 138 236,52 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2019
001 - solde d'exécution reporté	97 228,52 €
040 - Amortissements des immobilisations	41 008,00 €
Total	138 236,52 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2019
16 - Remboursements d'emprunts	34 000,00 €
21 - Immobilisations Corporelles	104 236,52 €
Total	138 236,52 €

Il est proposé :

- de voter le Budget annexe « Photovoltaïque » 2019 par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté à l'unanimité

f) Budget annexe Assainissement collectif

- Section d'exploitation – équilibrée en recettes et en dépenses à : 9 094 480,00 €

Recettes d'exploitation

Chapitre	Prévisionnel 2019
013 - Atténuations de charges	1 000,00 €
70 - Ventes de produits fabriqués	7 955 000,00 €
74 - Subventions d'exploitation	11 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	8 511,00 €
76 - Produits financiers	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	1 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 117 969,00 €
Total	9 094 480,00€

Dépenses d'exploitation

Chapitre	Prévisionnel 2019
023 - Virement à la section d'investissements	1 765 700,00 €
011 - Charges générales	3 200 000,63 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	415 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	5 000,00 €
66 - Charges financières	599 916,96 €
67 - Charges exceptionnelles	15 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	177 021,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 916 841,41€
Total	9 094 480,00 €

- Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 12 602 813,88 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2019
001 - Solde d'exécution de la section d'investissements reporté	1 510 001,15 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 765 700,00 €
10 - Excédents de fonctionnement	1 901 871,32 €
13 - Subventions d'investissement	2 228 900,00 €
16 - Emprunts et dettes	0 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	2 916 841,41€
Total	10 323 313,88 €
Reste à réaliser	2 279 500,00 €
Total	12 602 813,88 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2019
16 - Remboursements d'emprunts	1 293 844,88 €
20 - Immobilisations incorporelles	11 000,00 €
21 - immobilisations corporelles	70 000,00 €
23 - Immobilisation en cours	6 120 000,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 117 969,00 €
Total	8 612 813,88 €
Reste à réaliser	3 990 000,00 €
Total	12 602 813, 88 €

Il est proposé :

- de voter le Budget annexe « assainissement collectif » 2019 par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté à l'unanimité

g) Budget annexe Assainissement Pont Béranger

- Section d'exploitation – équilibrée en recettes et en dépenses à : 26 689,20 €

Recettes d'exploitation

Chapitre	Prévisionnel 2019
002 - Résultat de fonctionnement reporté	15 679,20 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestation de services	10 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 010,00 €
Total	26 689,20 €

Dépenses d'exploitation

Chapitre	Prévisionnel 2019
011 - Charges générales	19 033,20 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 656,00 €
Total	26 689,20 €

- Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 78 400, 86 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2019
001 - Solde d'exécution de la section d'investissements reporté	74 744,86 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 656,00 €
Total	78 400,86 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2019
001 - Solde d'exécution de la section d'investissements reporté	0,00 €
23 - Immobilisation en cours	77 390,86 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 010,00 €
Total	78 400,86 €

Il est proposé :

- de voter le Budget annexe « assainissement Pont Béranger » 2019 par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté à l'unanimité

h) Budget annexe SPANC

- Section d'exploitation – équilibrée en recettes et en dépenses à : 265 482,66 €

Recettes d'exploitation

Chapitre	Prévisionnel 2019
002 - Résultat de fonctionnement reporté	27 482,66 €
70 - Ventes de produits fabriqués	238 000,00 €
74 - Subventions d'exploitation	0,00 €
Total	265 482,66 €

Dépenses d'exploitation

Chapitre	Prévisionnel 2019
011 - Charges générales	199 500,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	58 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante financières	2 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00 €
022- Dépenses imprévues	3 982,66 €
Total	265 482,66 €

Il est proposé :

- de voter le Budget annexe « SPANC » 2019 par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté à l'unanimité

i) Budget annexe GEMAPI

- Section de fonctionnement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 1 309 511, 00 €

Recettes d'exploitation

Chapitre	Prévisionnel 2019
73 - Impôts et taxes	1 177 811,00 €
74 - Dotations subventions	131 700,00 €
Total	1 309 511,00 €

Dépenses d'exploitation

Chapitre	Prévisionnel 2019
011 - Charges générales	581 100,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	117 173,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	155 000,00 €
66 - Charges financières	23 250,00 €
67 - Charges exceptionnelles	40 000,00 €
023 - Virement à la section fonctionnement	392 988,00 €
Total	1 309 511,00 €

- Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 3 803 360,57 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2019
13 - Subventions d'investissement	540 000,00 €
16 - Emprunts et dettes	900 000,00 €
10 - FCTVA	368 000,00 €
1068 – Excédents de fonctionnement	808 505,57 €
458201 - Opération pour le compte de tiers	17 067,00 €
021 - Virement de la section fonctionnement	392 988,00 €
Total	3 026 560,57 €
Reste à réaliser	776 800,00 €
Total	3 803 360,57 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2019
001 - Solde d'exécution reporté	1 700 608,87 €
16 - Remboursements d'emprunts	30 607,93 €
21 – Immobilisations corporelles	30 000,00 €
23 - Immobilisation en cours	1 940 180,00 €
458101 - Opération pour le compte de tiers	200,00
Total	3 701 596,80 €
Reste à réaliser	101 763,77 €
Total	3 803 360,57 €

Il est proposé :

- de voter le Budget annexe « GEMAPI » 2019 par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté à l'unanimité

j) Budget annexe Action Economique

Ce budget annexe concerne la gestion des immobiliers d'entreprises sur l'ancien secteur de Cœur Pays de Retz (pépinière, hôtels d'entreprises, ...)

- Section de fonctionnement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 356 852,89 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2019
002 - Résultat de fonctionnement reporté	189 452,89 €
70 - Produits des services	1 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	150 100,00 €
77 - Produits exceptionnels	500,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	15 800,00 €
Total	356 852,89 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2019
011 - Charges générales	183 752,89 €
65 - Autres charges de gestion courante	5 100,00 €
66 - Charges financières	0,00 €
67- Charges exceptionnelles	5 000,00 €
022 – Dépenses imprévues	10 000,00 €
042 - Dotation aux amortissements	153 000,00 €
Total	356 852,89 €

- Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 3 699 514,94 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2019
001 - Solde d'exécution reporté	2 254 114,94 €
13 – Subventions d'investissement	942 400,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	150 000,00 €
165 - Cautions	10 000,00 €
024 - Produits des cessions	190 000,00 €
040- Amortissements des immobilisations	153 000,00 €
Total	3 699 514,94 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2019
16 - Remboursements d'emprunts	10 000,00 €
20 - Immobilisations corporelles	85 000,00 €
21 – Immeuble de rapport	152 000,00 €
23 - Immobilisation en cours	3 436 714,94 €
020 - Dépenses imprévues	0,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	15 800,00 €
Total	3 699 514,94 €

Il est proposé :

- de voter le Budget annexe « action économique » par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

k) Budget annexe P.A.P.B. (Parc d'Activités de Pont Béranger)

- Section de fonctionnement – en recettes à 2 931 396,14 € et en dépenses à 2 089 700,80 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2019
002 - Résultat de fonctionnement reporté	56 447,34 €
70 - Produits des services	535 248,00 €
75 - Autres produits de gestion courante, subventions	50,00 €
77 - Produits exceptionnels	250 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 089 650,80 €
Total	2 931 396,14 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2019
----------	-------------------

011 - Charges générales	782 100,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	50,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 307 550,80 €
Total	2 089 700,80 €

- Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 2 708 514,71 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2019
16 - Emprunt	1 400 963,91 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 307 550,80 €
Total	2 708 514,71 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2019
001 - solde d'exécution reporté	618 863,91 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 089 650,80 €
Total	2 708 514,71 €

Il est proposé :

- de voter le Budget annexe «ZAE Pont Béranger » par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté à l'unanimité

I) Budget annexe Z.A.I.C.

Ce budget annexe regroupe l'ensemble des opérations de création de zones d'activités économiques en cours sur l'ancien secteur de Cœur Pays de Retz.

- Section de fonctionnement – en recettes à 3 181 625,19 € et en dépenses à 1 835 624,54 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2019
002 – Résultat reporté	581 995,15 €
70 - Produits des services et ventes diverses	449 701,50 €
74 – Dotations subventions	64 304,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	50,00 €
77 – Subventions exceptionnelles	250 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 834 751,11 €
043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	823,43 €
Total	3 181 625,19 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2019
011 - Charges générales	670 900,15 €
65 - Autres charges de gestion courante	50,00 €
66 - charges financières	823,43 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 163 027,53 €
043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	823,43 €
Total	1 835 624,54 €

- Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 2 826 384,70 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2019
16 - Emprunt	1 663 357,17 €
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 163 027,53 €
Total	2 826 384,70 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2019
001 - Solde d'exécution reporté	920 800,29 €
16 - Emprunt	70 833,30 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 834 751,11 €
Total	2 826 384,70 €

Il est proposé :

- de voter le Budget annexe « ZAE ZAIC » par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté à l'unanimité

m) Budget annexe Zone de La Musse et Les Gateburières

- Section de fonctionnement – en recettes à 488 194,43 € et en dépenses à 231 535,72 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2019
002 – Résultat reporté	141 840,71 €
70 - Produits des services, ventes	114 818,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	50,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	231 485,72 €
Total	488 194,43 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2019
011 - Charges générales	95 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	50,00 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	136 485,72 €
Total	231 535,72 €

- Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 367 971,44 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2019
001 - Solde d'exécution reporté	136 485,72 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	231 485,72 €
Total	367 971,44 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2019
16 - Emprunt	231 485,72 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	136 485,72 €
Total	367 971,44 €

Il est proposé :

- de voter le Budget annexe « Zone de La Musse et Les Gateburières » par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté à l'unanimité

n) Budget annexe Zone de la Princetière

- Section de fonctionnement – en recettes à 1 096 621,91 € et en dépenses à : 1 022 572,31 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2019
002 – Résultat reporté	37 299,60 €
74 – Dotations, subventions	36 750,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	50,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 022 522,31 €
Total	1 096 621,91 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2019
011 - Charges générales	879 335,33 €
65 - Autres charges de gestion courante	50,00 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	143 186,98 €
Total	1 022 572,31€

- Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 1 165 709,29 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2019
16 - Emprunt	1 022 522,31 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	143 186,98 €
Total	1 165 709,29 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2019
001 - Solde d'exécution reporté	143 186,98 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 022 522,31 €
Total	1 165 709,29 €

Il est proposé :

- de voter le Budget annexe « Zone de La Princetière » par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

o) Budget annexe Zone de Bel air

Section de fonctionnement – en recettes à 780 301,42 € et en dépenses à 323 751,45€

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2019
002 - Résultat reporté	233 255,12 €
70 - Produits des services, ventes	223 294,85 €
75 - Autres produits de gestion courante	50,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	323 701,45 €
Total	780 301,42 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2019
011 - Charges générales	145 200,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	50,00 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	178 501,45 €
Total	323 751,45 €

- Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 502 202,90 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2019
16 - Emprunt	323 701,45 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	178 501,45 €
Total	502 202,90 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2019
001 - Solde d'exécution reporté	178 501,45 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	323 701,45 €
Total	502 202,90 €

Il est proposé :

- de voter le Budget annexe « Zone de Bel air » par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté à l'unanimité

5. Vote des taux de fiscalité additionnelle et taux de CFEU 2019

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du conseil communautaire du 8 février 2018, il est proposé **de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019.**

	2018	2019
Taxe d'Habitation	9,75 %	9,75 %
Foncier Bâti	2,49 %	2,49 %
Foncier Non Bâti	5,71 %	5,71 %
CFE	25,89 %	25,89 %

Pour fixer le taux de CFE, la collectivité peut utiliser un taux additionnel dit taux de réserve, qui correspond à la différence entre le taux maximum de CFE de droit commun et le taux de CFE effectivement voté par l'EPCI.

Pour 2019, l'agglomération peut utiliser cette réserve de taux de 0.61 % déjà acquise (pas de taux de réserve complémentaire au titre des impositions 2019).

Compte tenu de l'objectif de maintien de la fiscalité jusqu'en 2020, il est proposé de maintenir ce taux en réserve pour l'année 2019.

- VU l'article 2331-3 du CGCT,
- VU l'article 1636 B sexies du code général des impôts,
- VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission des Finances du 6 mars 2019,
- VU l'avis favorable à l'unanimité du bureau du 14 mars 2019,

Il est proposé :

- de maintenir les taux de fiscalité additionnelle proposés ci-dessus
- de fixer le taux de CFE à 25.89% et de ne pas utiliser son taux de réserve pour l'année 2019.

Adopté à l'unanimité

6. Vote du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères TEOM 2019 (territoire ex CC Pornic)

Compte tenu de l'estimation de 2,90 % d'évolution globale des bases, le produit attendu satisfait à l'équilibre de la compétence Ordures Ménagères, il est donc proposé de ne pas augmenter le taux de TEOM et de le maintenir à 13,17 %, comme depuis 2011.

Il est proposé :

- de maintenir le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 13,17% (territoire ex CC Pornic)

Adopté à l'unanimité

7. Examen et attribution des subventions 2019 (supérieures à 5 000 €)

Il est précisé que les demandes de subventions d'un montant inférieur à 5 000 € seront étudiées par le bureau communautaire, dans le cadre de ses délégations, après vote du budget.

Dans le domaine de la petite enfance – enfance et jeunesse (hors Contrat Enfance Jeunesse) :

- | | |
|---------------------------------------|------------|
| • La Boite à doudous (MAM Rouans) : | 5 233,00 € |
| • Les p'tites Grenouilles (MAM Vue) : | 6 402,00 € |
| • Graines d'éveil (MAM Cheix): | 6 984,00 € |

Dans le domaine des politiques sociales :

- | | |
|--|--------------|
| • Association INSERETZ : | 68 251, 90 € |
| - Cotisation annuelle : 50 301,90 € | |
| - Action mobilité : 17 950 € | |
| • Association MISSION LOCALE : | 69 833,86 € |
| - Cotisation annuelle : 67 729,31 € | |
| - Fonds d'Aide aux jeunes : 2 104,55 € | |

Il est proposé :

- d'attribuer les subventions pour l'année 2019 aux associations mentionnées ci-dessus

Adopté à l'unanimité

8. Avance remboursable du Budget Principal au Budget annexe « assainissement collectif »

Le budget annexe « assainissement collectif » dispose d'une autonomie financière et par conséquent d'une individualisation de sa trésorerie. Il est doté d'une comptabilité distincte et doit être équilibré en dépenses et en recettes.

Le retard de paiement de certaines subventions et l'engagement rapide du paiement des situations de travaux en début d'année ne permettent pas d'obtenir un montant de trésorerie suffisant et peut engendrer des difficultés ponctuelles de trésorerie.

Aussi, il est proposé que le conseil communautaire consente une avance de trésorerie de 700 000 € du budget principal au budget annexe « assainissement collectif ».

Il est rappelé que l'avance de trésorerie est une opération non budgétaire, qui peut être versée en plusieurs fois, dans la limite du montant maximum et qui devra impérativement être remboursée dès que le niveau de trésorerie du budget annexe le permettra et au plus tard avant le 31/12/2019

Il est proposé :

- de valider l'avance de trésorerie du budget principal au budget annexe « assainissement collectif » d'un montant de 700 000 € maximum
- d'autoriser le Président à mobiliser l'avance de trésorerie par le biais de certificats administratifs sur une période d'un an.

Adopté à l'unanimité

C – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. [Adoption du Programme Local de l'Habitat 2019-2024](#)

Par délibération du 29 novembre 2018, la communauté d'agglomération a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) portant sur la période 2019-2024 après l'avis favorable de l'ensemble des communes membres. Conformément à l'article L.302-2 du code de la construction et de l'habitation, ce projet a été transmis pour avis au représentant de l'Etat dans le département et présenté au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) le 18 janvier dernier. Les membres du bureau du CRHH ont ainsi émis un avis favorable au projet de PLH.

Par courrier du 28 février 2019, le Préfet de la Loire-Atlantique a également formulé un avis favorable sur le projet de PLH, en soulignant « la qualité du travail partenarial réalisé ainsi que la concertation élargie menée lors de l'élaboration ». L'avis souligne également « un diagnostic efficace et pédagogique », permettant de dégager les principaux enjeux du territoire.

Aucune demande de modification n'ayant été demandée, il convient désormais de délibérer pour l'adoption définitive du PLH.

Il est proposé :

- d'adopter le Programme Local de l'Habitat 2019-2024 de Pornic aggro Pays de Retz, tel que présenté en annexe
- de charger le Président d'engager les démarches prévues dans la procédure : publication, affichage et suivi (bilans)
- d'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Adopté à l'unanimité

D – EAU – ASSAINISSEMENT – GEMAPI

1. [Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud de la Loire – Modification du nombre de délégués des EPCI](#)

Face à la difficulté systématique à obtenir le quorum et afin d'assurer une gouvernance efficace, le SAH a décidé la répartition suivante par EPCI.

EPCI	Nombre de titulaires	Nombre de suppléants
Nantes Métropole	4	4
Communauté de communes de Challans Gois	7	7
Pornic Agglo Pays de Retz	8	8
Communauté de communes de Grandlieu	3	3
Communauté de communes Sud Estuaire	5	5
Communauté de communes Sud Retz Atlantique	8	8
Communauté de communes Vie et Boulogne	2	2
Total	37	37
Quorum	19	

Il est demandé à chaque conseil communautaire de procéder au vote de la modification de l'annexe des statuts du SAH du Sud de la Loire afin de modifier le nombre et la répartition des délégués.

Après modification préfectorale des statuts, Pornic Agglo Pays de Retz devra procéder à l'élection de ses délégués.

Il est proposé :

- d'émettre un avis favorable sur cette demande de modification des statuts du Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud de la Loire.

Adopté à l'unanimité

E – RESSOURCES HUMAINES

1. Modification du tableau des effectifs – Création de postes

- 1 chargé de mission « Tourisme/Randonnée » au service développement économique pour faire suite à la prise de compétence « randonnée » élargie au 1^{er} janvier 2019
- 1 chargé de mission mobilité pour engager la réflexion sur le déploiement d'une politique de transport sur le territoire communautaire
- 1 responsable Ressources Humaines, 1 assistant au service communication et 1 assistant au service marchés publics nécessaires à la structuration des services supports compte tenu de l'évolution conséquente des effectifs et des compétences
- 1 technicien au service technique pour le suivi des bâtiments principalement petite-enfance / enfance / jeunesse et des zones d'activités
- 1 technicien au service « pôle eau » pour le suivi de la compétence défense incendie exercée à l'échelle de la communauté d'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2019 et en préparation de la prise de compétence pluviale au 1^{er} janvier 2020
- 1 animateur gérontologique pour le CLIC

Il est proposé :

- d'autoriser la création de ces différents postes et modifier le tableau des effectifs en conséquence

Adopté à l'unanimité

Les pièces annexes sont consultables au siège de la Communauté d'agglomération « Pornic agglo Pays de Retz » aux horaires d'ouverture.

Séance levée à 21h20

Date d'affichage du compte-rendu sommaire : 29 mars 2019.